

SYNTHESE TARIFAIRE AU 01/01/2020

(selon les délibérations du Conseil d'Administration du 16 décembre 2019)

	EAU POTABLE Prix/m³ TVA 2,10 %		
	Investissement	Exploitation	Total (en €)
	НТ	HT	HT
Abonnement semestriel forfait		8,9300	8,9300
De 0 à 60 m3	0,4120	0,4250	0,8370
De 61 à 120 m3	0,8640	0,8920	1,7560
De 121 à 240 3	1,1180	1,1590	2,2770
Au delà de 240 m3	1,1750	1,2140	2,3890

	HT	Total (en €)
Redevance pour pollution de l'eau (Office de l'eau)	0,1100	0,1100
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)	0,0136	0,0136

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF Prix/m³ NON SOUMIS A LA TVA		
	Investissement	Exploitation	Total (en €)
	HT	HT	НТ
Abonnement semestriel forfait		10,5500	10,5500
De 0 à 60 m3	0,7600	0,5080	1,2680
De 61 à 120 m3	1,3060	0,8570	2,1630
De 121 à 240 3	1,3390	0,8860	2,2250
Au delà de 240 m3	1,4150	0,9260	2,3410

Redevance pour la		
modernisation des réseaux	0,0400	0,0400
(Office de l'eau)		

Exemple pour une consommation de 80 m³ sur une période de 90 jours:

	Eau			
			Prix en €	Total
Libellé	Base	Unité	НТ	(en €) HT
Abonnement semestriel forfait*	0,2470	Année	17,8600	4,4114
De 0 à 60 m3	60,0000	m³	0,8370	50,2200
De 61 à 120 m3	20,0000	m³	1,7560	35,1200
De 121 à 240 m3		m³	2,2770	0,0000
Au delà de 240 m3		m³	2,3890	0,0000
Redevance pour pollution de l'eau (Office de l'eau)	80,0000	m³	0,1100	8,8000
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)	80,0000	m³	0,0136	1,0880
Total HT				99,6394
Total TVA				2,0924
Total TTC				101,7318

^{*} La base de l'abonnement un ratio qui correspond au nombre de jours facturés sur l'année, soit 90 sur 365 jours.

		Sau at Ass	ainissement	
		iau et Ass	amissement	Total
Libellé	Base	Unité	Prix en € HT	ιοται (en €) HT
Abonnement semestriel forfait*	0,2470	Année	17,8600	4,4114
De 0 à 60 m3	60,0000	m ³	0,8370	50,2200
De 61 à 120 m3	20,0000	 m³	1,7560	35,1200
De 121 à 240 m3	20,0000	 m³	2,2770	0,0000
Au delà de 240 m3		 m³	2,3890	0,0000
Redevance pour pollution de l'eau (Office de l'eau)	80,0000	m³	0,1100	8,8000
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)	80,0000	m³	0,0136	1,0880
Sous-Total eau potable HT				99,6394
Sous-Total eau potable TVA				2,0924
Sous-Total eau potable TTC				101,7318
Abonnement semestriel forfait*	0,2470	Année	21,1000	5,2117
De 0 à 60 m3	60,0000	m³	1,2680	76,0800
De 61 à 120 m3	20,0000	m³	2,1630	43,2600
De 121 à 240 m3		m³	2,2250	0,000
Au delà de 240 m3		m³	2,3410	0,000
Redevance pour la modernisation des réseaux (Office de l'eau)	80,0000	m³	0,0400	3,2000
Sous-Total assainissement HT				127,7517
Total TTC				229,4835

^{*} La base de l'abonnement un ratio qui correspond au nombre de jours facturés sur l'année, soit 90 sur 365 jours.

TARIFS ANNEXES		
TVA 2,10%		
	Unité HT (en €)	
FRAIS D'ACCES AU SERVICE ENTRE 7:30 ET 15:30	50,00€	
FRAIS D'ACCES AU SERVICE EN DEHORS DE 7:30 ET 15:30	100,00€	
INTERVENTION VERIFICATION BRANCHEMENT ENTRE 7:30 ET 15:30	50,00 €	
INTERVENTION VERIFICATION BRANCHEMENT EN DEHORS DE 7:30 ET 15:30	100,00 €	
FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE	60,00€	
FRAIS DE VERIFICATION DE COMPTEUR	75,00€	

<u>RECHERCHE DE FUITE</u>	
<u>TVA 8,5%</u>	
Forfait HT/ intervention sur installation alimentant	180,00€ HT
un compteur de Dn 15	180,00€ 111
Tarif horaire HT pour intervention	150 006 UT
sur toutes autres installations	150,00€ HT
Diagnostic sur un réseau simple non maillé d'une longueur	400,00€ HT
inférieure ou égale à 200 ml	
Diagnostic sur un réseau complexe maillé et/ou d'une longueur	E00 006 UT
supérieure à 200 ml	500,00€ HT

BOITE DE BRANCHEMENT non soumis à la TVA (selon la délibération du Conseil d'Administration du 15 décembre 2016) Cas de réseau en domaine public : Boîte de branchement de 400 mm de diamètre avec un regard de branchement de 600 mm de diamètre Cas de réseau en domaine privé : Branchement 743,00 €

CONTRATS D'ABONNEMENTS SPECIFIQUES

(selon les délibérations du Conseil d'Administration du 15 décembre 2016 et article 14 du règlement de service d'eau potable)

COMPTEUR VERT prix/m³				
	Investissement	Exploitation	Total (en €)	
Abonnement semestriel forfait		8,9300	8,9300	
De 0 à 60 m3	1,1180	1,1590	2,2770	
De 61 à 120 m3	1,1180	1,1590	2,2770	
De 121 à 240 m3	1,1180	1,1590	2,2770	
Au delà de 240 m3	1,1750	1,2140	2,3890	
Redevance pour pollution de l'eau (Office de l'eau)			0,1100	
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)			0,0136	

Cet abonnement est destiné à l'arrosage des jardins. Il s'applique à un branchement spécifique qui ne peut venir qu'en complément du branchement standard destiné à desservir l'habitation attenante au jardin.

COMPTEUR AGRICOLE prix/m³				
	Investissement	Exploitation	Total (en €)	
Abonnement semestriel forfait		8,9300	8,9300	
De 0 à 60 m3	0,4120	0,4250	0,8370	
De 61 à 120 m3	0,8640	0,8920	1,7560	
De 121 à 240 3	0,8640	1,1590	2,0230	
Au delà de 240 m3	0,8640	1,2140	2,0780	
Redevance pour pollution de l'eau (Office de l'eau)			0,1100	
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)			0,0136	

Cet abonnement est destiné aux exploitants agricoles.

COMPTEUR A USAGE AGRICOLE prix/m³				
	Investissement	Exploitation	Total (en €)	
Abonnement semestriel forfait		8,9300	8,9300	
De 0 à 60 m3	0,4120	0,4250	0,8370	
De 61 à 120 m3	0,8640	0,8920	1,7560	
De 121 à 240 3	1,1180	1,1590	2,2770	
Au delà de 240 m3	1,1750	1,2140	2,3890	
Redevance pour polluti	0,1100			
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)			0,0136	

Cet abonnement est destiné à un usage agricole non professionnel.

COMPTEUR DE CHANTIER prix/m³					
	Investissement	nvestissement Exploitation Total (
Abonnement semestriel forfait		35,7200	35,7200		
De 0 à 60 m3	0,4120	0,4250	0,8370		
De 61 à 120 m3	0,8640	0,8920	1,7560		
De 121 à 240 3	1,1180	1,1590	2,2770		
Au delà de 240 m3	1,1750	1,2140	2,3890		
Redevance pour pollution de l'eau (Office de l'eau)			0,1100		
Redevance Prélèvement (Office de l'eau)			0,0136		

Cet abonnement est réservé à l'alimentation d'un chantier.

COMPTEUR PROVISOIRE prix/m³						
	Investissement	Exploitation	Total (en €)			
Abonnement semestriel forfait		35,7200	35,7200			
De 0 à 60 m3	0,4120	0,4250	0,8370			
De 61 à 120 m3	0,8640	0,8920	1,7560			
De 121 à 240 3	1,1180	1,1590	2,2770			
Au delà de 240 m3	1,1750	1,2140	2,3890			
Redevance pour pollution	0,1100					
Redevance Prélèvemen	0,0136					

Cet abonnement est réservé à un branchement provisoire.



SYNTHESE TARIFAIRE AU 01/01/2020

Non soumis a la TVA

(selon la délibération du Conseil d'Administration le 16 decembre 2019)

		TARIFS			
		Individuel Système autonome regroupé			
	Textes réglementaires applicables pour :	Individuel	≤ 6 EH	≥ 7 EH*	
	- les modalités de contrôle	arrêté 27 avril 2012	arrêté 27 avril 2012	arrêté 27 avril 2012 + arrêté 21 juillet 2015 modifié pour les installations ≥20EH	
	- les prescriptions techniques des ANC	arrêté 7 septembre 2009 modifié	arrêté 7 septembre 2009 modifié	DTU + étude hydrogéologique soumise à l'avis de l'hydrogéologue agréé	
PC nouvelle construction	contrôle conception	175	175	70 €/EH et à partir du 11 ème EH: 35€/EH supplémentaire. Facturé 50%	
	contrôle exécution	175	175	(plafonné à 2 000 €) à la conception, le solde à la réalisation	
	étude supplémentaire	70			
PC extension,	visite diagnostique + PV	200	200 40 €/EH, et à partir du 11 ème EH: 20€/EH supplémentaire		
	visite supplémentaire	70			
modification,	contrôle conception	variable selon la nature de la contre-visite			
•	contrôle exécution				
Vente immobilière	visite diagnostique + PV	220	1 logt en vente :220€; au-delà de 1 logt en vente 45€/EH, puis à partir du 11 ème 220 EH 22€/EH supplémentaire		
	visite supplémentaire	70			
	contrôle conception contrôle exécution	variable selon la nature de la contre-visite			
	visite diagnostique + PV	350	70 €/EH puis à partir du 11 ème EH: 35€/EH supplémentaire		
Demande compteur	visite supplémentaire	70			
d'eau sans PC	contrôle conception contrôle exécution	variable selon la nature de la contre-visite			
Contrôle faisant suite à un constat d'insalubrité	visite diagnostique + PV	200	.00 40 €/EH, et à partir du 11 ème EH: 20€/EH supplémentaire		
	visite supplémentaire			70	
	contrôle conception	variable selon la nature de la contre-visite			
	contrôle exécution				
Contrôle de routine	visite diagnostique + PV	120	25	i €/EH puis à partir du 11 ème EH: 10€/EH supplémentaire	
	visite supplémentaire	70			
	contrôle conception	variable selon la nature de la contre-visite			
	contrôle exécution				

^{*} Pour les systèmes autonomes regroupés on considérera pour l'évaluation des charges à traiter sur le système : PP (nb de pièces principales)= nb d'équivalents-habitants (EH) soit par exemple: 1T2 = 2EH

CONTROLE DE CONCEPTION ET D'EXECUTION DANS LE CAS D'UNE CONTRE-VISITE

(selon la délibération du Conseil d'Administration le 14 decembre 2017)

		TARIF			
		Individuel Système autonome regroupé			
	Textes réglementaires applicables pour :	Individuel	≤ 6 EH	≥7 EH	
contrôle de conception et/ou d'exécution dans le cas d'une contre- visite	Elément ponctuel à contrôler: une ventilation, un raccordement de canalisation, une réparation de canalisation, une étanchéité de fosse, une mise en place ou un dégagement de regard, un scellement, un dégagement du périmètre de protection, etc	Gratuit	si validation d	es travaux lors du 1er déplacement. Dans le cas contraire, 70€	
	Plusieurs éléments ponctuels à contrôler parmi : une ventilation, un raccordement de canalisation, une réparation de canalisation, une étanchéité de fosse, une mise en place ou un dégagement de regard, un scellement, un dégagement du périmètre de protection, etc	Gratuit si validation des travaux lors du 1er déplacement. Dans le cas contraire, 70€			
	contrôle du pré-traitement qui doit être fait ou refait complètement (fosse septique à refaire, etc)	Gratuit si validation des travaux lors du 1er déplacement. Dans le cas contraire, 70€			
	contrôle du pré-traitement et du traitement qui doivent être faits ou refaits complètement	350	350	70€/EH, et à partir du 11 ème EH: 35€/EH supplémentaire	